

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2018

**Présents** : Roger VIVERT, Claude CLARON, Monique BLANC, Claire DORBEC, Denise PIOT, Philippe OGIER, Mickaël GAUDIN, Gilles ROISSE, Anne-Marie MEUNIER, Josette JASSERAND, Patrick GINET, Fabrice TARLET, Jérôme LACOSTE-DEBRAY, Catherine PAILLAT, Philippe GROSSIORD, David VINCENT,

**Absents** : Florence PERRIN, Joëlle LUTAUD, André CLARON, Chantal KRAMP, Bernadette ARNOUX, Eric BALAN,

**Pouvoirs** : Florence PERRIN donne pouvoir à Claire DORBEC, André CLARON donne pouvoir à Mickaël GAUDIN, Chantal KRAMP donne pouvoir à Roger VIVERT, Eric BALAN donne pouvoir à Claude CLARON, Bernadette ARNOUX donne pouvoir à Denise PIOT, Joëlle LUTAUD donne pouvoir à Josette JASSERAND,

**Secrétaire de séance** : Claude CLARON

### 1. Lecture du compte-rendu du conseil municipal précédent, en date du 21 septembre 2018 :

⇒ Compte-rendu adopté comme suit : Pour : 19 voix / Abstention : 3 voix / Contre : 0 voix

### 2. Présentation du SIPAG

Laetitia JOUSSE, Présidente du SIPAG (Syndicat Intercommunal pour les Personnes Agées) vient présenter le SIPAG, en complément de la présentation du rapport d'activités que Claire DORBEC avait faite au conseil municipal le 20 juillet, et également le nouveau directeur du SIPAG.

### 3. Délibérations

#### Délibération n°2018-042 : Approbation du Plan Educatif Territorial (PEDt) labellisé plan mercredi

Monique BLANC, adjointe aux affaires scolaires, expose que suite à la décision de la commune de Thurins de modifier l'organisation du rythme scolaire à compter de la rentrée de septembre 2018, l'académie de Lyon a procédé à la résiliation du Plan Educatif Territorial en cours.

Afin de conserver les taux d'encadrement actuels, ainsi que les financements afférents, la commune de Thurins a de nouveau composé un Plan Educatif Territorial (PEDt) en concertation avec la MJC de Thurins, délégataire pour l'organisation de l'ensemble du temps périscolaire.

Ce nouveau PEDt est labellisé plan mercredi et concerne l'organisation de l'ensemble du temps périscolaire, du lundi au vendredi. Le conseil municipal ayant pris connaissance, Monsieur le Maire demande l'approbation de ce nouveau PEDt, élaboré pour les années 2018 à 2020.

Le conseil municipal approuve le Plan Educatif Territorial (PEDt) labellisé plan mercredi, pour la période 2018-2020, à compter de la rentrée de septembre 2018.

Adopté à l'unanimité.

#### Délibération n°2018-043 : Approbation du tracé VTT Grande Traversée du Rhône

Le Conseil Départemental du Rhône a délibéré le 25 mai 2018 pour la création de deux parcours départementaux VTT en itinérance devant bénéficier d'un balisage spécifique, visible et adapté à la pratique du vélo tout terrain. Monsieur le Maire expose ce projet de création d'itinérance VTT, qui sert l'intérêt de notre territoire. Il demande donc au conseil municipal de bien vouloir l'approuver.

Le conseil municipal, l'exposé entendu, après en avoir délibéré, :

- 1° approuve, le tracé de la Grande Traversée du Rhône à VTT sous réserve, le cas échéant, de la signature des conventions de passage avec les propriétaires concernés,
- 2° accepte, l'implantation du jalonnement VTT et l'équipement signalétique, le Département du Rhône en assurant la mise en œuvre et l'entretien,
- 3° s'engage, à informer le département du Rhône (Direction Sport, Randonnées et Vie Associative) de tous les projets de travaux ou voies communales sur le tracé, et
- 4° s'engage, à entretenir et à maintenir ouvert au public VTT les chemins concernés.

Adopté à l'unanimité.

#### **Délibération n°2018-044 : Mise en place d'astreintes pour la période hivernale**

Monsieur le Maire propose d'organiser le dispositif d'astreintes pour la période hivernale comme suit :

- période hivernale définie du 15 novembre de l'année n au 15 mars de l'année n+1 ;
- astreintes de nuits, du lundi soir au vendredi soir inclus,
- astreintes deux week-end par mois selon un planning défini en amont,

Il précise que l'agent technique concerné percevra une indemnité relative à cette astreinte, conformément aux textes en vigueur en la matière. Par ailleurs, le comité technique du centre de gestion s'est prononcé favorablement.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de mettre en place, à compter du 15 novembre 2018 des astreintes d'exploitation hivernales dans les conditions ci-dessus énoncées.

Adopté à l'unanimité.

#### **Délibération n°2018-045 : Modification du tableau des effectifs : suppression d'un emploi et modification horaire**

Suite au départ d'un agent affecté au restaurant municipal au mois de juillet 2018, une réorganisation des postes de travail des agents affectés à l'entretien des salles communales et au restaurant municipal est proposée.

Il est proposé de diminuer le temps de travail de l'emploi « d'adjoint au responsable du restaurant scolaire » devenu vacant. Ce poste précédemment ouvert à 35h00 serait modifié en temps non complet 30h00. L'agent communal précédemment affecté au poste « d'entretien des bâtiments communaux » et ouvert à temps non complet (30h00) sera désormais affecté à cet emploi.

Par ailleurs, le poste devenu vacant affecté à « l'entretien des bâtiments communaux » serait, lui, supprimé. Pour rappel, pour ces mêmes missions, un poste à temps non complet de 17h30 a été créé au mois de juillet 2018.

Cette réorganisation entraîne une économie d'1/2 temps plein pour la commune soit 17h30. Le comité technique du centre de gestion donne un avis favorable en date du 11 septembre 2018.

Le conseil municipal, l'exposé entendu, après en avoir délibéré, décide à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018 de :

- Diminuer le temps de travail de l'emploi « Adjoint au responsable du restaurant scolaire » de 35h00 à 30h00 ouvert au cadre d'emploi d'adjoint technique, et de
- Supprimer l'emploi « Entretien des bâtiments communaux » ouvert à temps non complet (30 h00) au cadre d'emploi d'adjoint technique.

Adopté à l'unanimité.

**Délibération n°2018-046 : Actualisation des cadres d'emploi bénéficiant du régime indemnitaire tenant des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) – pour le cadre d'emploi d'assistant de conservation**

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'ajouter à la délibération du RIFSEEP existante relative au régime indemnitaire des agents de la commune le cadre d'emploi d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques qui peut désormais bénéficier de ce régime indemnitaire. Les modalités de mise en œuvre du RIFSEEP des agents sont inchangées.

Après avoir délibéré, et sous réserve de l'avis favorable du comité technique du centre de gestion en date du 16 octobre 2018, le Conseil décide, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2018, d'instaurer l'IFSE et le CIA pour le cadre d'emploi d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques dans les conditions déjà existantes fixées par délibération du 12 mai 2017.

Et de maintenir les indemnités spécifiques liées aux travaux supplémentaires telles que décrites ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

#### **4. Questions diverses**

##### **a/ Rapport d'activités 2017 du SMAGGA**

Jérôme LACOSTE-DEBRAY présente le rapport d'activités 2017 du SMAGGA : Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du bassin versant du Garon.

Le rapport est disponible en mairie pour consultation.

##### **b/ Rapport d'activités 2017 du SIAHVG**

Jérôme LACOSTE-DEBRAY présente le rapport d'activités 2017 du SIAHVG : Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Haute Vallée du Garon.

Le rapport est disponible en mairie pour consultation.

##### **c/ Pôle jeunesse**

Le travail sur le pôle jeunesse avance. Plusieurs échanges techniques ont eu lieu pendant l'été pour valider les cahiers des charges techniques de la programmation. La consultation pour une équipe de maîtrise d'œuvre sera prochainement lancée. Le calendrier prévisible serait le suivant : travail de conception du bâtiment par la maîtrise d'œuvre sur le premier semestre 2019 et lancement des marchés de travaux en fin d'année 2019.

##### **d/ Divers**

- Le centre médico-psychologique recherche du foncier disponible sur la commune pour maintenir ce service sur Thurins.
- Le permis de construire du local commercial sur le tènement Odin est en cours d'instruction.
- Solidarité Emploi lance un appel aux bénévoles pour Thurins. Il s'agit de tenir des permanences, en aide aux chercheurs d'emploi.

Fin 22h40